

Sénégal : Options préliminaires pour l'intensification du financement de l'action climatique dans le contexte de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

Introduction

Le Sénégal est durement touché par le changement climatique. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles provoque des dégâts considérables sur les infrastructures, amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, entraîne des pénuries d'eau et de nourriture et un ralentissement de la croissance à moyen terme. La hausse des températures et la diminution des précipitations (ainsi que les précipitations extrêmes et les inondations dans certains cas) menacent le secteur agricole, déjà mis à rude épreuve par la surexploitation et la dégradation des sols. Sachant que 74 % de sa population vit sur le littoral et que 90 % de son industrie y est installée, le Sénégal va connaître une insécurité alimentaire modérée à sévère, un stress thermique et une dégradation des zones côtières, entre autres conséquences néfastes du changement climatique. En raison de ces menaces, les projets d'adaptation revêtent un caractère hautement prioritaire au Sénégal. La protection des terres cultivées et des infrastructures essentielles est l'un des principaux défis du pays en matière d'adaptation. Le Plan d'actions national des énergies renouvelables (PANER) adopté par le Sénégal en 2015 vise à porter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 32 % d'ici 2030. De plus, en décembre 2020, le Sénégal a parachevé sa première contribution déterminée au niveau national (CDN), aux termes de laquelle il s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 5 % et 7 % (sans condition) et de 23 % et 29 % (sous réserve d'un soutien extérieur) d'ici 2025 et 2030, respectivement. Le volet atténuation de la CDN passera par une augmentation de la séquestration du carbone dans les secteurs agricole et sylvicole, par le recours à des sources d'énergie renouvelable, par l'amélioration de l'efficacité énergétique et par une meilleure gestion des déchets et des processus industriels. Enfin, en juin 2023, le Sénégal a signé un accord de « partenariat pour une transition énergétique juste », qui fixe un objectif plus ambitieux de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030. Bien que les contributions du Sénégal aux émissions mondiales de gaz à effet de serre soient limitées, il est possible d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité au-delà de ce qui est envisagé dans l'accord de partenariat, ce qui favoriserait l'atténuation du changement climatique et réduirait les potentiels effets néfastes des chocs qui affectent les prix de l'énergie. Le Sénégal dispose d'une marge de manœuvre considérable pour ajouter des capacités de production d'électricité d'origine renouvelable, en particulier solaire et éolienne. À l'heure actuelle,

toutefois, les investissements dans des projets de ce type (qu'il s'agisse de prises de participation ou d'achat de titres de créances) comportent des primes de risque importantes : cela s'explique par les retards de paiement des sociétés qui s'engagent à acheter l'électricité aux producteurs, par des difficultés de convertibilité des devises, ou encore par le fait que ces sociétés ne disposent pas toujours des fonds nécessaires. L'État sénégalais et ses partenaires devraient se pencher sur la structure des entités qui achètent de l'électricité aux producteurs, et envisager des accords contractuels susceptibles d'accroître la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. Des facilités de liquidité pourraient également être envisagées dans ce contexte, de même que des structures internationales susceptibles de favoriser les exportations d'électricité.

Les effets du changement climatique revêtent un caractère critique pour la situation macroéconomique du Sénégal. La baisse de la productivité agricole, les chocs sur les prix des denrées alimentaires, l'érosion côtière, les inondations et d'autres effets du changement climatique sur le cycle de l'eau entraîneront de graves conséquences. Les pertes de PIB liées au changement climatique devraient être de l'ordre de 2 à 4 % d'ici 2050, et le FMI prévoit un impact sur le PIB de -3,9 % dans un scénario où les températures mondiales augmenteraient de 3°C. D'ici 2050, la disponibilité d'eau par habitant frôlera le seuil minimum de 500 m³ par an. Les coûts des inondations ont été estimés à plus d'un milliard de dollars, soit 6,3 % du PIB. Pour atténuer les impacts des inondations urbaines, il est nécessaire d'adapter la politique d'aménagement urbain et de prendre des décrets d'application. Les effets de la chaleur sur la productivité des travailleurs ne sauraient être sous-estimés : dans un scénario de maintien du statu quo, on estime à 3 % les heures de travail perdues pour la période 2021–40, et donc des pertes de PIB d'une ampleur à peu près similaire. L'ensemble des besoins de financement du Sénégal aux fins de sa CDN sont estimés à 13 milliards de dollars sur la période 2020–30.

Le 26 juin, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu avec le Sénégal un accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) d'un montant de 1,132 milliard de DTS (environ 1,51 milliard de dollars). Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), dont le montant s'élève à 242,7 millions de DTS (environ 324 millions de dollars). Ces programmes aideront le Sénégal à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à son endettement, tout en renforçant sa gouvernance et ses initiatives d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

La mise en œuvre de l'ambitieux programme d'action climatique du Sénégal suppose que l'État se coordonne avec le secteur privé, les organisations multilatérales et ses

partenaires bilatéraux. La BAD, l'AFD, la KFW, la GIZ, la BEI, le Fonds vert pour le climat, le Centre mondial pour l'adaptation, le FMI et le Groupe de la Banque mondiale collaborent pour mobiliser des financements en faveur de l'action climatique au Sénégal, dans le cadre du programme dont le pays bénéficie au titre de la FRD. Les partenaires ont dressé une liste préliminaire d'options susceptibles d'accélérer les investissements climatiques au Sénégal. Ces options reposent sur trois piliers : i) les réformes, ii) le renforcement des capacités et iii) les possibilités de financement. Cet ensemble préliminaire d'options est présenté aux autorités sénégalaises pour examen, en particulier en ce qui concerne leur conformité au programme de financement de l'action climatique du Sénégal.

Comme nous le verrons plus loin, plusieurs des options de financement présentées nécessiteraient l'appui de l'ensemble du secteur public, dont le gouvernement sénégalais, pour mobiliser des financements privés au service de l'action du pays en faveur du climat. Il est important de noter que toute aide étatique visant à accroître le financement de l'action climatique doit pleinement se conformer au cadre macroéconomique et aux trajectoires budgétaires et d'endettement public définies par le FMI dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC qui accompagnent l'accord FRD.

Les partenaires de cette collaboration allient solidité financière, expertise technique et crédibilité internationale, et s'engagent à soutenir les autorités sénégalaises dans la mise en œuvre de leur programme d'action climatique.

Réformes

Compte tenu de sa vulnérabilité face au changement climatique et eu égard aux objectifs qu'il s'est fixés au titre de sa CDN, il convient que le Sénégal définisse un ensemble cohérent d'objectifs climatiques et une stratégie de mise en œuvre en lien avec sa stratégie nationale de développement.

Les partenaires ont recensé plusieurs domaines d'action prioritaires, comme les investissements dans les infrastructures urbaines économes en énergie et résistantes face au changement climatique, la mobilité urbaine et la retenue des eaux usées et des eaux pluviales. Ils ont également mis en avant plusieurs initiatives essentielles, telles que l'accès universel à l'énergie grâce aux énergies renouvelables, et l'électrification (y compris hors réseau) par le biais du Partenariat pour une transition énergétique juste. L'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) élabore avec l'État sénégalais une taxonomie verte afin de guider les investissements privés et publics. La BAD et la SFI recommandent que les règlements municipaux intègrent des normes de construction écologique pour permettre le déploiement de panneaux solaires

sur les toits, l'usage d'appareils ménagers économes en énergie et la construction de stations d'épuration. Par ailleurs, l'accord FRD favorise l'approbation de nouveaux codes du bâtiment et de l'urbanisme qui intègrent dès le départ les conséquences du changement climatique. Le Centre mondial pour l'adaptation, qui a prêté son concours aux services du FMI dans la mise au point de la FRD, propose de traiter en priorité l'érosion côtière et la gestion de l'eau. Le FMI encourage l'intégration de considérations climatiques dans le budget, ce qui renforcera la résilience macroéconomique du Sénégal à long terme. Ces mesures favoriseront l'investissement privé dans ces domaines et aideront le Sénégal à atteindre les objectifs d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique qu'il s'est fixés au titre de sa CDN. Créer les conditions d'une croissance verte et inclusive au service de la création d'emplois, promouvoir le développement du capital humain et favoriser la bonne gouvernance sont les objectifs centraux des activités menées au Sénégal par la BEI, qui s'appuie pour cela sur l'initiative « Économie verte » de Team Europe.

Dans le même temps, le Sénégal devrait entamer sa production d'hydrocarbures au second semestre 2024. Le pays prévoit également d'exploiter ses réserves de gaz pour accroître l'efficacité de ses centrales électriques au gaz. Les autorités doivent veiller à ce que ces investissements dans l'exploitation des combustibles fossiles soient soigneusement planifiés pour tirer parti des technologies modernes les moins polluantes, et qu'ils s'inscrivent dans une stratégie de transition visant clairement à adopter des sources d'énergie renouvelable ou à retirer du CO₂ de l'atmosphère dans les mêmes proportions.

Développement des capacités

- Les partenaires ont également recensé des possibilités de renforcement des capacités, tant du côté de l'État que des acteurs privés, afin de soutenir la mise en œuvre d'éventuelles réformes et structures de financement. Dans de nombreux pays émergents et pays en développement comme le Sénégal, l'absence d'une solide réserve de projets rentables est l'un des principaux obstacles à l'augmentation des investissements privés dans la résilience face au changement climatique. La priorité est de garantir une gestion cohérente, homogène et transparente des investissements liés au changement climatique.
- Activités de renforcement des capacités auprès de fonctionnaires, de partenaires de mise en œuvre, d'entreprises publiques et d'autres entités publiques pour appuyer en amont l'élaboration de mesures favorables aux investissements durables au Sénégal, conformément aux priorités des partenaires du Sénégal ; il s'agit également d'exposer ces fonctionnaires à de bonnes pratiques innovantes dans le domaine de la passation de marchés et du financement des énergies renouvelables.
- Mesurer les effets du changement climatique sur l'activité économique et mettre en place un système d'alerte précoce.

- Assistance technique dans le secteur des énergies renouvelables, pour soutenir en amont la mise en œuvre de mesures propices au développement de projets. En collaboration avec d'autres IFI, l'UE et plusieurs organisations du système des Nations Unies, la BEI pourrait également apporter son soutien à la préparation de projets d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Des activités d'assistance technique pourraient également être dispensées dans le domaine des réformes (du droit et dans le fonctionnement des entreprises) visant à mobiliser les investissements dans les projets d'énergie renouvelable.
- L'émission d'obligations vertes est un autre moyen de développer les capacités au service du financement à long terme de projets d'action climatique. Certains partenaires ont déjà apporté leur concours actif à l'émission d'obligations vertes par le Sénégal et se sont engagés à poursuivre ces efforts. Par exemple, la SFI travaille avec la Banque du Sénégal et l'organisme sénégalais de réglementation des valeurs mobilières à l'élaboration de taxonomies et de lignes directrices vertes. Dans le même esprit, la BAD travaille avec les institutions locales pour soutenir les émissions d'obligations vertes. La BEI et d'autres partenaires peuvent également compléter les initiatives existantes et fournir une assistance technique supplémentaire pour veiller à ce que l'émission, la déclaration, le suivi et la vérification des obligations vertes soient conformes aux normes internationales en la matière.
- La facilité pour la préparation de projets qu'il est proposé de mettre en place (voir ci-dessous) devrait également bénéficier du soutien des partenaires d'assistance technique, afin qu'elle puisse se concentrer sur des projets à long terme présentant une forte valeur ajoutée et de bonnes perspectives de mise en œuvre.

Options soumises à l'examen des autorités pour mobiliser des financements en faveur de l'action climatique au Sénégal

Les besoins de financement du Sénégal aux fins de sa CDN sont estimés à 13 milliards de dollars sur la période 2020–30. Les besoins en matière d'atténuation sont à peu près deux fois plus élevés que les besoins en matière d'adaptation. Une aide extérieure de 8,2 milliards de dollars est nécessaire sur la période 2020–30 pour mettre en œuvre la CDN et atteindre ses objectifs les plus ambitieux. L'ampleur des besoins de financement de l'action climatique du Sénégal nécessite une nette augmentation des sources de financement privées, et des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé sont donc essentiels. Les partenaires ont recensé plusieurs options susceptibles d'accélérer le financement de l'action climatique au Sénégal. Toute option de financement qui implique une aide de l'État pour réduire les risques comporterait certains risques pour le secteur public. L'évaluation de ces options devrait donc prendre soigneusement en compte les incidences sur la viabilité de la dette pour le secteur public et tout soutien devrait être cohérent avec le cadre macroéconomique et les trajectoires de viabilité des finances et de

la dette publique. Tout soutien du secteur public devrait être transparent et accordé à des projets sur la base de critères d'admissibilité conformes à la stratégie du Sénégal en matière de climat. En outre, un processus d'identification, de sélection et de suivi de ces projets, conforme aux meilleures pratiques, et des structures de gouvernance appropriées devraient être mis en place. Afin de fournir un cadre pour soutenir l'émission d'obligations ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance), et avec l'aide de la Banque mondiale, le ministère des Finances et du Budget a publié le 6 septembre 2023 son premier document-cadre de financements durables. Ce document de référence guidera l'action du Sénégal dans la mobilisation des financements liés à la résilience sociale et climatique sur le marché international des capitaux et auprès des bailleurs de fonds internationaux.

1. Création d'une facilité pour la préparation de projets

L'un des domaines prioritaires est l'appui à la préparation de projets en lien avec le climat au Sénégal, en particulier l'identification précoce des projets, la préparation d'études de préfaisabilité et le développement approprié de portefeuilles de projets importants et viables. Les projets axés sur les énergies renouvelables et l'agriculture adaptée au changement climatique ont été retenus par les partenaires pour être pris en compte dans ces études et inclus dans des facilités de préparation de projets. Les partenaires s'engagent à soutenir l'identification, la préparation d'études de préfaisabilité, la structuration et la mise en œuvre adéquate de projets durables, tant du côté de l'État que des entités privées, afin de soutenir le développement d'un solide portefeuille de projets viables. L'assistance technique visant à l'identification précoce des projets, la préparation des études de préfaisabilité, le développement adéquat d'un vaste portefeuille de projets viables, l'élimination des obstacles et le renforcement d'éléments catalyseurs contribueraient à accélérer les investissements dans la croissance verte et inclusive du Sénégal. L'évaluation de la gestion des investissements publics en lien avec le climat, qui vient de s'achever, fournit une base plus solide pour guider les réformes nécessaires qui viendraient appuyer des initiatives dans ce domaine.

2. Soutenir les investissements privés en faveur de l'action climatique par le biais d'une facilité d'investissement

Une facilité pourrait servir à soutenir le financement privé de la lutte contre le changement climatique. Ce soutien pourrait entre autres prendre la forme de fonds propres, de quasi-fonds propres, de dette concessionnelle, de dons et d'accords de partage des risques.

Plusieurs structures peuvent être envisagées pour cette facilité. Tout d'abord, cette facilité pourrait prendre la forme d'un fonds vert qui combinerait des fonds publics et privés et servirait de centre névralgique pour soutenir les investissements en faveur de l'action

climatique au Sénégal. Ce type de fonds établirait des critères d'admissibilité et un mécanisme de communication d'informations conformes aux objectifs climatiques du Sénégal, et tous les projets admissibles pourraient bénéficier de cette facilité et recevoir la forme appropriée de soutien financier pour compléter les ressources du secteur privé. Ainsi, ce type de facilité offrirait la possibilité d'adopter une approche programmatique pour soutenir les investissements de l'action climatique au Sénégal, et non une approche par projet. Cela favoriserait en outre une expansion plus rapide des investissements privés. La toute nouvelle Barbados Blue Green Investment Corporation (BGIC), qui bénéficie du financement des bailleurs de fonds de l'USAID et du Fonds vert pour le climat, ainsi que du soutien de l'État de la Barbade, constitue un bon exemple de ce type d'approche. Il est important de noter qu'une telle facilité pourrait être un mécanisme de financement conjoint par lequel les partenaires du Sénégal centraliseraient leurs contributions dans le cadre de l'approche programmatique au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité.

Spécifiques au Sénégal, ces lignes d'action possibles pourraient impliquer la mise à niveau d'un fonds existant, le Centre de Suivi Écologique (<https://www.cse.sn/>) accrédité auprès du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'adaptation, ou une facilité verte relevant du ministère des Finances. Autre scénario possible, une institution financière existante pourrait établir un guichet vert. La BAD travaille actuellement avec quatre banques (au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Maroc et en Égypte) dans le cadre de son Initiative des banques vertes et prévoit de créer le Fonds de facilités de financement des banques vertes africaines. Une banque verte sénégalaise pourrait être un partenaire idéal pour ce projet.

L'existence d'une vaste réserve de projets viables est une condition essentielle à la réussite pérenne d'un fonds d'investissement vert. En conséquence, un fonds vert couvrant plusieurs pays pourrait être envisagé pour élargir le portefeuille de projets axés sur le climat et assurer l'expansion et l'efficacité des opérations ainsi que la diversification géographique. Ce type de facilité viendrait soutenir les investissements à la fois au Sénégal et plus largement dans la région.

3. Établir une plateforme de développement des énergies renouvelables

- Pour attirer les investissements étrangers, une plateforme de développement des énergies renouvelables devrait pouvoir créer un écosystème favorable aux investisseurs capable de mobiliser des capitaux privés à grande échelle et de manière plus efficace que l'approche traditionnelle basée sur des projets. Elle devrait servir d'intermédiaire fiable pour les fournisseurs de garanties et de capitaux concessionnels, en établissant un marché secondaire pour les investissements dans les infrastructures

durables. Une telle plateforme pourrait comporter les éléments suivants.

- Un cadre réglementaire solide et stable, associé à une politique fiscale cohérente et à des mesures de rapatriement d'espèces garanti, est essentiel pour garantir la sécurité des investissements et leur potentiel de rendement.
- Il devrait être possible de tirer parti des finances publiques de manière stratégique pour stimuler l'investissement privé, en offrant des garanties et des mécanismes de partage des risques au niveau de la plateforme pour réduire l'appréhension des investisseurs, et en affinant les processus de passation des marchés publics pour améliorer la transparence et l'efficacité.
- En outre, il serait nécessaire de faciliter l'apport de capitaux concessionnels et de garanties pour soutenir le marché secondaire, ce qui diversifierait la base d'investisseurs. Il est essentiel de disposer d'instruments financiers innovants adaptés aux exigences uniques des projets d'infrastructures durables, en mettant l'accent sur les horizons d'investissement à long terme et les coûts initiaux grâce à un financement mixte et à des outils d'atténuation des risques.

4. Prêts ou garanties publics pour les infrastructures en partenariat avec les banques multilatérales de développement

Un certain nombre de BMD et de partenaires bilatéraux, notamment la BAD, l'AFD, la KfW et la BEI, investissent actuellement dans de grands projets d'infrastructure dans différents secteurs, tels que l'eau, les transports et l'énergie, ou travaillent à leur mise en œuvre. L'État pourrait utiliser la marge de manœuvre budgétaire obtenue grâce au fonds fiduciaire RD pour fournir des garanties partielles ou des prêts supplémentaires, en complément de prêts accordés par les BMD, pour mener à bien de grands projets d'infrastructure, ce qui élargirait le portefeuille de projets pouvant être soutenus et aurait valeur de démonstration.

La BAD peut mobiliser des cofinancements pour des prêts concessionnels destinés à des projets axés sur la résilience et la durabilité auprès de ses sources directes, de son guichet d'action climatique, de fonds en faveur du climat, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'investissement climatique, et auprès de fonds bilatéraux propres de la BAD, tels que le Fonds climatique Canada-BAD.

La BEI, avec la participation potentielle d'autres banques multilatérales de développement, pourrait proposer un prêt souverain de très longue durée (sur 30 ans par exemple) et lui associer une « clause en cas de catastrophe climatique » qui autoriserait les autorités à demander un report pour le paiement du principal et des intérêts si tel ou tel phénomène climatique venait à se produire. Ce prêt de très longue durée serait très adapté au grand nombre d'années qui doivent généralement s'écouler avant que les projets d'infrastructure

puissent être remboursés.

5. Rétrocession de prêts à des intermédiaires pour financer l'atténuation du changement climatique

La BEI pourrait accorder des prêts intermédiés à des banques commerciales et à des institutions de microfinancement pour soutenir les investissements à long terme des PME, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur agricoles adaptées au changement climatique et d'autres projets axés sur l'adaptation au changement climatique et sur son atténuation. La portée des projets couverts par ce programme de rétrocession peut être élargie pour inclure des projets favorisant l'efficacité énergétique, la production de véhicules électriques et le secteur des énergies renouvelables.

6. Émission d'une obligation verte avec aide à la réduction des risques

Les autorités sénégalaises travaillent à renforcer l'infrastructure de financement des obligations vertes du pays avec l'appui des banques multilatérales de développement. Le Sénégal pourrait envisager d'émettre une obligation souveraine verte. Le produit de cette émission serait utilisé pour soutenir des projets d'adaptation et d'atténuation conformément à la feuille de route du Sénégal en matière d'action climatique.

Pour attirer une base d'investisseurs plus large, obtenir des échéances plus longues et des rendements plus faibles sur les obligations vertes, une certaine aide à la réduction des risques pourrait être fournie. Pour réduire ces risques, la première solution à envisager serait une obligation souveraine verte standard assortie d'une garantie partielle pouvant atteindre 50 % de la part de la BEI et des autres banques multilatérales de développement. Le rehaussement de crédit issu de la garantie partielle pourrait être calibré pour rehausser la note de l'obligation, ce qui élargirait considérablement la base d'investisseurs de l'obligation, garantissant ainsi l'apport de capitaux supplémentaires, ce qui réduirait le rendement.

Les « obligations mixtes » constituent un deuxième moyen pour réduire les risques. L'obligation mixte proposée ici envisage un mécanisme de nantissement. Plus précisément, cette option propose l'achat par l'État d'obligations en devises, « de qualité investissement », très liquides, qui fourniraient une garantie partielle de l'émission. Les obligations apportées en nantissement seraient gérées et administrées par une partie distincte indépendante et réputée, telle qu'un commissionnaire en douane, et serviraient de garantie aux détenteurs d'obligations en cas d'événement de crédit. Ces obligations continueraient à rapporter des intérêts au Sénégal pendant la durée de vie de l'obligation mixte et la partie restante de la garantie serait remboursée par l'État à échéance. Le montant de la garantie serait ajusté pour améliorer la notation de crédit de l'obligation d'au

moins deux crans (par exemple, de B+ à BB). Ce rehaussement de crédit devrait permettre au Sénégal d'emprunter à des niveaux plus abordables qu'avec une émission de dette non garantie.

7. Conversions de dettes en programmes écologiques

Les échanges « dette-nature » apparaissent de plus en plus comme des mécanismes importants pour soutenir le financement de l'action climatique, les efforts de préservation de la nature et d'autres objectifs climatiques. Les transactions récemment menées à bien dans d'autres pays émergents ont permis de tirer parti du soutien des BMD et des aides bilatérales. Un échange similaire pourrait être envisagé pour réduire les coûts du service de la dette du Sénégal et permettre au pays d'investir les économies réalisées et d'atteindre ses objectifs climatiques. Si le Sénégal venait à manifester un intérêt pour une telle opération, les partenaires pourraient travailler avec les autorités pour identifier un sous-ensemble de passifs qui conviendraient le plus en fonction des conditions du marché. La structure du portefeuille de titres de créance sera un facteur important à prendre en considération pour déterminer la faisabilité d'une telle opération et le moment opportun pour la réaliser ; il s'agit notamment de savoir si les passifs peuvent être éteints (p. ex., s'ils sont négociés sur les marchés secondaires ou disponibles pour un rachat), et de connaître leur échéance résiduelle et leur coût. De même, il sera crucial de veiller à ce que les économies réalisées grâce à une telle opération puissent être utilisées de manière adéquate et crédible à des fins admissibles. L'un des avantages de cette option est qu'elle se traduit généralement par une réduction de la dette et par une réduction des paiements d'intérêts futurs.

Les économies réalisées grâce à l'échange de dette pourraient être utilisées pour soutenir les projets prioritaires du Sénégal en faveur du climat. Toutefois, la plupart des dernières conversions de dettes en programmes écologiques ont nécessité le soutien des banques multilatérales de développement ou des partenaires bilatéraux pour réduire les risques associés et pourraient éventuellement nécessiter un soutien de la part des pouvoirs publics.